

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/07/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020, le 9 Juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/07/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/07/2020.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BEBIN Emmanuelle, Mme BOUGEANT Valérie, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, Mme DAZIN Claire, Mme DUFROU Virginie, M. GAMBERT Eric, M. GOBBE Thierry, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, M. MORIN Frédéric, M. MORVAN Denis, Mme PLESSIS Clémentine, Mme ROBIN Elisabeth, Mme ROUSSEAU Marlène, M. SAUZEAU Dominique

A été nommée secrétaire : Mme BEBIN Emmanuelle

2020-31 – DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES INSTANCES ET ORGANISMES

- 1) La commission de contrôle des listes électorales dont la composition est de 5 conseillers municipaux. Pour rappel, le maire, adjoints ou conseiller délégué ne peut être membre de la commission de contrôle des listes électorales.

COMMISSION DE RÉVISION DES LISTES ELECTORALES	
5 Titulaires	Éric GAMBERT Paul BRUNET Emmanuelle BÉBIN Denis MORVAN Virginie DUFROU

- 2) Représentants à Territoire d'Énergie Mayenne :

TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE		
1 Titulaire - 1 suppléant	Frédéric MORIN	Thierry GOBBE

- 3) Désignation d'un délégué pour le mandat 2020 – 2026 auprès du C.N.A.S. (Comité National Action Sociale)

CNAS	
1 Délégué	Élisabeth ROBIN

- 4) Le syndicat mène des actions et accompagne les collectivités sur tous les sujets qui ont un lien avec les cours d'eau et les milieux aquatiques.

JAVO - Syndicat Bassin de l'Ernée		
1 Délégué - 1 suppléant	Élisabeth ROBIN	Denis MORVAN

- 5) Suite à la fusion entre Laval Agglomération et le Pays de Loiron concernant la modification des statuts des régies d'eau et d'assainissement, les nouveaux statuts intègrent la désignation de 35 membres titulaires et de 35 membres suppléants. Un membre de chaque commune et deux de chaque pour Laval.

Conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement		
1 Titulaire - 1 suppléant	Olivier BARRÉ	Élisabeth ROBIN

- 6) Référents Sécurité

Désignation de référents Sécurité		
2 référents	Éric GAMBERT	Thierry GOBBE

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/07/2020
Le Maire
Olivier BARRÉ

